

Le Courrier de Tychique

Correspondance à adresser à
M. Jean Marc Chabanon
168, Route du Grobon – 01400 – Châtillon-sur-Chalaronne

N° 265

« Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de voir les choses, telles qu'on voudrait qu'elles soient, et non pas telles qu'elles sont en réalité. »

Bossuet « Traité de l'amour de Dieu et de soi-même »

Dimanche 30 novembre 2008
1^{ier} Dimanche de l'Avent.

Réponse à une mise en demeure.

Le site « *Virgo Maria* » m'oblige une nouvelle fois à descendre dans l'arène. Je le fais en souhaitant que ce soit la dernière. Je le fais brièvement car j'ai d'autres occupations. De quoi s'agit-il ?

Dans sa publication du 25 novembre, faisant suite, à nouveau, à la procession aux flambeaux de Lourdes, je lis : « *Nous faisons écho à la lettre ouverte que « Résistance catholique » a adressée à Max Barret en toute amitié catholique. Elle a le mérite d'aborder les questions de fond, afin que les esprits mûrissent au sein de la Tradition. Nous souhaitons que Max Barret, ancien chauffeur de Mgr Lefebvre y apporte sa réponse.* » La lettre ouverte de « *Résistance Catholique* » y figure ensuite. Elle concerne principalement « *la validité sacramentelle des ordinations et SURTOUT* (en caractère gras dans le texte) *DES CONSECRATIONS EPISCOPALES conciliaires depuis le 18 juin 1968.* »

Voici ma réponse. Elle figure en toutes lettres dans le « *Courrier de Tychique* » n° 94 du 27 février 2005. En voici un extrait :

« Dans la « *Lettre du Sacré-Cœur* » (« ancêtre » du « *Courrier de Tychique* ») j'écrivais le 12 septembre 1982 : « *les prêtres ordonnés depuis 1968 avec le nouveau Pontifical sont-ils vraiment prêtres ? Grave question ! En effet, ayant eu en mains ce nouveau Pontifical, j'avais eu la curiosité de le comparer avec celui conforme à la « Constitution apostolique du 30 novembre 1947 » en vigueur à Ecône. Et j'y fis des découvertes qui m'avaient fait froid dans le dos.* » (je citais alors un exemple). *Et donc, les prêtres ordonnés selon ce nouveau Pontifical sont-ils vraiment prêtres ? Peuvent-ils validement confesser et remettre les péchés à leurs pénitents ? N'étant ni canoniste ni théologien je posais la question en 1982. N'ayant pas reçu de réponse, je la pose encore aujourd'hui ? D'autant qu'il semblerait qu'elle se pose, aussi, pour les évêques « sacrés » selon le nouveau Pontifical... Ce qui est bien plus grave ! »*

La question à laquelle on me demande de répondre aujourd'hui, je la posais donc moi-même – n'étant ni canoniste ni théologien – en 1982, c'est-à-dire il y a 26 ans ! Qui la posait à cette époque ? Et si je la posais c'est parce que je me sentais incompétent dans ce domaine. Je le suis toujours ! Je ne suis toujours ni canoniste ni théologien et je laisse à ceux qui ont ces compétences le soin d'en débattre. Que l'on veuille donc bien ne pas me demander mon avis sur un tel sujet. Les Capucins de « *Morgon* » me firent parvenir une réponse détaillée du RP Crispin, que j'ai publiée dans plusieurs n° du « *Courrier de Tychique* » Et je précisais que les intéressés pouvaient leur écrire à ce sujet.

Pendant ces 26 années j'ai consacré mon temps et mon argent, à mener à bien des opérations, certes plus effacées, mais dont on peut aujourd'hui encore mesurer l'importance. Elles peuvent soutenir une éventuelle comparaison...

Quant à mes nombreux voyages avec Mgr Lefebvre, je n'ai jamais voulu en profiter pour y aborder d'autres sujets que ceux qu'il voulait bien aborder lui-même... et il y en eut de nombreux ! Mais il n'a jamais abordé celui-ci.

Je n'ai rien d'autre à ajouter et je n'ajouterai rien d'autre.

« Paix liturgique »

« *Paix liturgique* » veut vraiment la paix ! Une paix qui ne soit troublée par rien ! Un peu dans le genre de celle qu'on évoque familièrement quand on dit : « *Qu'on nous fiche la paix !* » Une telle paix ne peut s'envisager que si l'on évite tout ce qui peut la

troubler ! Cela suppose des renoncements (le renoncement de soi, le renoncement à ses attaches personnelles, à ses biens, aux honneurs est évidemment méritoire, mais il constitue une trahison quant on renonce à un combat légitime). « *Paix liturgique* » renonce au combat légitime ! Elle renonce au combat doctrinal qui est inséparable du combat liturgique ! Pire, elle proclame, avec une satisfaction non dissimulée, ce qu'il faudrait considérer comme une défaite : la liste des messes « *extraordinaires* » célébrées en France ! Se réjouir que soit déclarée « *extraordinaire* » la messe, la seule messe qui soit le renouvellement non sanglant du sacrifice du Christ, alors qu'est déclarée « *ordinaire* » la messe bâtarde, celle qui « *s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe* » (Lettre des cardinaux Ottaviani et Bacci) est une trahison. Une trahison qui prend toute sa dimension quand on regrette que « la réconciliation progresse... mais bien lentement » !

Quelle réconciliation ?

La Franc Maçonnerie a organisé les 15 et 16 novembre, à Angoulême, une manifestation pour célébrer le 250^{ième} anniversaire de sa fondation. Or, dans le programme de cette célébration, l'intervention de Mgr Claude Dagens, Evêque d'Angoulême, Académicien, membre de la commission doctrinale de la Conférence Episcopale de France est annoncée ! Un Evêque a donc pris la parole à une tribune maçonnique ! Il est vrai que Claude Dagens cohabite à l'Académie Française, sans état d'âme, avec Mme Simone Weil, nouvelle académicienne, responsable de l'assassinat de plusieurs millions d'enfants innocents depuis le vote de sa loi ! Et c'est avec cette « *Eglise* », qui accepte en son sein un évêque aussi scandaleusement compromis, de surcroît membre d'une commission doctrinale, que « *Paix liturgique* » souhaite une réconciliation... pas assez rapide à ses yeux ! Il s'agit bien d'une trahison de sa part ! D'autant que « *Paix liturgique* » évoque sans cesse le « *Motu proprio* » de Benoît XVI, en occultant délibérément son caractère provisoire ! (cf. « Le Courrier de Tychique n° 264). Or, le pape a clairement déclaré qu'il n'était qu'« *un acte de tolérance dans un but pastoral* » ! Il est donc certain que cette « *tolérance* » ne s'exercera qu'un certain temps. On ne « *tolère* » que ce que l'on ne peut pas supprimer, jusqu'à ce qu'il soit devenu possible de le faire. Et comme dans la messe « *ordinaire* » l'authentique doctrine catholique n'est plus enseignée, il y a fort à parier que celle-ci – peut-être devenue « *messe pipale* » par la grâce de l'abbé Céliier – restera seule permise ! Car, le pape n'aime pas la messe tridentine, on ne le dira jamais assez ! Il ne l'a jamais célébrée depuis son occupation du trône de Pierre ! Il ne peut donc pas vouloir le rétablissement d'une messe qu'il ne célèbre pas et qu'il n'aime pas. Quand le courageux abbé Chautard le dit, il a raison ! Faire croire le contraire à des fidèles, religieusement immatures pour la plupart, est une très mauvaise action !

Les excommunications.-

Un prêtre de la Fraternité Sr Pie X vient d'attirer mon attention sur l'ambiguïté qui résulte, selon lui, de la demande de retrait ou d'annulation du décret des excommunications. Car, retirer ou annuler un décret, c'est reconnaître qu'il a existé juridiquement... jusqu'à son annulation ou son retrait. Et donc que nos évêques ont **réellement été excommuniés**, avec toutes les conséquences canoniques qui en découlent... C'est effectivement lourd de conséquences ! Ce qu'il faudrait exiger, (en admettant qu'il faille exiger quelque chose) toujours selon lui, c'est la reconnaissance de la nullité d'un tel décret : celui-ci étant déclaré nul il n'aura jamais les conséquences qu'on pourra toujours dire qu'il a eues s'il est simplement annulé ou retiré ! En publiant sa fameuse plaquette « *Ni schismatiques, ni excommuniés* » c'est bien, d'ailleurs, ce que la Fraternité affirmait !

« Grégoire Céliier : est journaliste » !

C'est en ces termes que le site de la communauté catholique d'Amiens, « *Exaudiat* », dans son communiqué du 11 novembre, a présenté le conférencier qui s'est produit le 16 à Amiens : « Grégoire Céliier est journaliste et s'intéresse particulièrement à la question actuelle des bâtiments à destination culturelle ». Il est donc journaliste ! Il en faut ! Mais nous ne savions pas qu'Ecône pouvait être aussi... une école de journalisme... Car s'il est journaliste, il n'est pas que ça ! Un peu plus loin, nous lisons : « *L'abbé Grégoire Céliier, par ailleurs, prêtre de la Fraternité Saint Pie X(...)* » ! « *Par ailleurs* » ? Accessoirement ? « *D'un autre point de vue* » ? (nous dit « Le Robert » Edition 2008)... La formulation du rédacteur est sans doute maladroite... mais c'est peut-être le journaliste lui-même qui l'a rédigée !

M. l'abbé Meramo répond à « Résistance Catholique ».

Dans un récent article sur Internet « *Résistance Catholique* » me reproche d'avoir publié un texte de M. l'abbé Meramo en ces termes : « *Vous publiez des articles, notamment celui de l'abbé Meramo, particulièrement outranciers (là ce sont de réelles outrances !!!!!) et blasphématoires car il prétend que l'Eglise a été « sodomisée » par l'erreur, que l'Eglise et celui que vous considérez comme « antichrist » et « pape » en même temps (!) errent dans la foi !!* ». M. l'abbé Meramo responsable de ses écrits, et ainsi mis en cause, y répond par la « *Lettre ouverte* » annexée qu'il me demande de diffuser.